



Conditions d'entrée :

- Avoir 60 ans minimum,
- Être autonome et assurer seul ou avec une aide les actes de la vie quotidienne.

Centre Communal d'Action Sociale

TARIFS 2025

Hébergement personne seule

28.82 € / jour

Hébergement couple

31.70€ / jour

Possibilité de faire une demande d'allocation logement ou une demande d'aide sociale

Résidence Autonomie Denise Viennet

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Résidence Autonomie

Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00

au 03 81 56 25 55

residence.autonomie@valdahon.com

1 rue Denise Viennet – 25800 VALDAHON

03.81.56.25.55 – residence.autonomie@valdahon.com

Présentation de l'établissement

La Résidence Autonomie Denise Viennet est un établissement public qui a pour vocation d'accueillir des personnes âgées valides et autonomes. La résidence propose un cadre de vie sécurisant, proche des commerces et des services favorisant ainsi les contacts avec l'extérieur.

L'établissement est composé d'espaces communs et d'appartements privatifs où les résidents y sont chez eux. Ils les meublent avec leur propre mobilier.

POURQUOI VIVRE EN RESIDENCE AUTONOMIE ?

La Résidence Autonomie offre une formule à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée.

Occuper un logement de la Résidence permet de vivre dans un lieu sécurisé. Dans sa vie quotidienne, la personne reste autonome, libre de ses horaires et de ses allées-venues. Elle peut continuer de recevoir ses amis et ses proches ; rompt son isolement grâce à la présence des autres occupants de la Résidence et de la proximité du centre-ville (avec ses services, ses commerces, ses activités).

Vivre au sein de la Résidence Autonomie c'est aussi avoir accès à des services collectifs : restauration, animations, téléalarme.

La Résidence est composée de 34 studios de 35 m², sur 4 étages avec ascenseur.

Chaque appartement est composé d'une entrée avec placard, d'une pièce principale avec un coin cuisine équipé de plaques électriques, d'un four et d'un réfrigérateur. La salle d'eau est sécurisée avec des barres de maintien et un siège pour la douche.



De nombreux espaces communs facilitent les liens entre les résidents (salle commune et d'animation, petits salons, bibliothèque). En été, la terrasse est également très appréciée.

PORTAGE DE REPAS

La Résidence Autonomie ne propose pas de repas inclus dans ses services.

Les résidents peuvent utiliser la salle commune au rez-de-chaussée pour prendre et réchauffer leurs repas.

Si les résidents le souhaitent, ils ont la possibilité de faire appel à un service de portage de repas pour le déjeuner. La résidence a déjà pris des mesures pour faciliter cette démarche en collaborant avec différents prestataires proposant des tarifs raisonnables.

Il est à noter que les frais liés à ce service de portage de repas seront directement facturés aux résidents par le fournisseur.



LES ANIMATIONS

Un programme d'activités conviviales est proposé chaque semaine par une animatrice : atelier cuisine, atelier mémoire, bricolage, sorties, anniversaire des résidents, rencontres intergénérationnelles...

Ponctuellement la structure fait appel à des intervenants extérieurs : musicien, sophrologue, musicothérapeute, kinés pour la gym douce...

LA SECURITE

A l'entrée de la Résidence, un interphone permet de s'assurer de l'identité des visiteurs.

La téléalarme, système de sécurité, permet de joindre le personnel d'astreintes en cas d'urgence 7j/7 et 24h/24.

